



UNION EUROPEENNE

DELEGATION AUPRES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Questions/ réponses reçues du 22 juillet au 31 août 2023 concernant l'Appel à
Manifestation d'Intérêt

Promouvoir le pluralisme des médias et la démocratie au Burundi

Procédure : NDICI HR INTPA/2023/45035

Question n.1

J'ai une question concernant la Ref. NDICI HR INTPA/2023/45035: notre organisation est entièrement enregistrée sur PADOR. Dans ce cas, devons-nous encore soumettre les annexes suivantes: Annexe E, Annexe F, Annexe H et Annexe L?

Réponse n.1

Nous vous invitons à bien lire les lignes directrices du présent appel à manifestation d'intérêt.

Nous vous confirmons vous devez présenter avec les autres documents (annexes A,B,C, D) les annexes E, F,H et L.

Question n.2

J'ai une question concernant la manifestation d'intérêt Ref. NDICI HR INTPA/2023/45035: quel type de lettre devons-nous utiliser pour remplir le formulaire de demande: Times New Roman 11 ou Arial 10?

Réponse n.2

Pour répondre à votre question, aussi bien Arial que Times New Roman sont acceptables, pourvu que ce soit une taille comprise entre 10 et 12.

Question n. 3

Bonjour, encore une question sur les coordonnées de l'annexe F (Pador): s'agit-il de la personne de contact pour le projet envisagé ou de l'un des noms figurant sur notre propre portail Pador ?

Réponse n. 3

En ce qui concerne l'annexe F (Pador) les coordonnées sont celles d'une des personnes figurant sur le portail Pador.

Question n. 4

1. *Pourriez-vous fournir des informations sur les exigences prévues en matière de rapports, par exemple la fréquence des rapports narratifs et financiers?*
2. *Pouvez-vous préciser quel pourcentage du montant final attribué peut être préfinancé ?*
3. *Pouvez-vous clarifier la note de bas de page 5: Veuillez noter qu'un demandeur chef de file (coordonnateur) dont les piliers ont été évalués positivement par la Commission européenne et qui se voit accorder une subvention ne signe pas le contrat type de subvention publié avec les présentes lignes directrices, mais une convention de contribution fondée sur le modèle de convention de contribution. Dans les présentes lignes directrices et dans les autres documents concernant le présent appel à propositions, toutes les références au contrat type de subvention s'entendent comme des références aux dispositions pertinentes du modèle de convention de contribution. Quelles sont les caractéristiques du modèle de contribution et les différences par rapport au contrat habituel ?*
4. *Conformément à la note de bas de page 8 : Ce financement basé sur les performances n'est pas soumis aux autres points de l'article 14 des conditions générales du contrat de subvention. Les résultats pertinents et les moyens de mesurer leur réalisation doivent être clairement décrits dans l'annexe I du contrat. Le montant à payer pour chaque résultat atteint est fixé à l'annexe III. Les annexes I et III ne figurent pas sur la page principale de l'appel, pourriez-vous les partager s'il vous plaît ?*

Réponse n. 4

Nous vous invitons à bien lire les documents du présent appel à proposition. Veuillez trouver les réponses à vos questions du 3 août 2023:

1) Les informations concernant les obligations de présentation des rapports narratifs et financiers sont décrites à la page 5 de l'Annexe II Conditions générales.

2) A la page 6 des lignes directrices il est indiqué: pourcentage maximum: 95 % du total des coûts éligibles de l'action (voir également section 2.1.4).

3-4) A quel document vous faites référence? Il s'agit d'une subvention et pas d'une convention de contribution. La note de page 5 des lignes directrices est la suivante:

https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/54c77670-4179-49f0-9af3-d1b18ff2d41f_en?filename=swd-2021-human-right-based-approach_en.pdf

5) Quand le contrat sera signé le cadre logique et le budget vont correspondre à l'annexe I et à l'annexe III du contrat. Vous trouverez le cadre logique et le budget dans les documents à remplir au lien suivant:

https://www.eeas.europa.eu/delegations/burundi/ndici-hr-intpa202345035-promouvoir-le-pluralisme-des-m%C3%A9dias-et-la-d%C3%A9mocratie-au-burundi-lancement-de_fr?s=87